

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le 23/11/2022

ID : 021-212105019-20221117-D2022_071-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-071

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : Le 29 octobre 2022

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT – Mme Nicole FILLON - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Sabrina MARKOWIAK

Étaient excusés : 0

Pouvoir de :

M. Jérémie BARDET à Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER
Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : SICECO – AVENANT À LA CONVENTION LIÉE À LA COMPÉTENCE « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) »

Considérant que la Commune de Pouilly-en-Auxois a transféré au SICECO la compétence « Conseil en Energie Partagée (CEP) » ;

Considérant que lors de son assemblée générale du 17/12/2021, le Conseil Syndical du SICECO a pris la décision de modifier les modalités financières de cette compétence en introduisant une cotisation annuelle par bâtiment (hormis bâtiments non chauffés : église, lavoir...) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 23/11/2022
ID : 021-212105019-20221117-D2022_071-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 17 novembre 2022

Délibération du conseil municipal n°2022-071

- 1) Approuver les termes de l'avenant à la convention avec le SICECO pour l'établissement de la mission d'analyse énergétique du patrimoine, tenant compte des nouvelles modalités financières ;
- 2) Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Eric PLESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN